

Les Comptes Nationaux changent de base

Durant les dernières années, l'Institut National de la Statistique tunisien (*Statistiques Tunisie*) a engagé des travaux ambitieux de **remise à niveau** du Système de Comptabilité Nationale tunisien (SCNT) mis en œuvre dans les années quatre-vingt. Dans le vocabulaire des comptes nationaux, ces travaux sont traduits par le terme de « **rebasage** » ou de « **changement de l'année de base** » des comptes. Cette opération a abouti à l'élaboration de la troisième génération des comptes nationaux tunisiens, succédant à celles de 1983 et de 1997.

En fait, plusieurs motivations poussent à **rénover périodiquement** les systèmes de comptabilité nationale. Les comptes nationaux doivent donner une description de la réalité économique la plus fidèle et la plus complète ou exhaustive possible. Cette réalité économique étant en perpétuel changement, en particulier avec le contexte économique et social ayant prévalu en Tunisie durant la dernière décennie, il fallait donc traduire ces mutations dans le chiffrage économique en adoptant une année de référence plus proche pour l'élaboration des comptes. En outre, idéalement, les comptes nationaux se doivent d'être conformes aux normes internationales les plus récentes. Ainsi, les nouveaux comptes nationaux tunisiens en **base 2015** sont désormais établis selon **le dernier Système de Comptabilité Nationale SCN 2008**. Le précédent changement en **base 1997** avait donné lieu, déjà, à des révisions importantes des concepts utilisés, en adoptant le Système de Comptabilité Nationale SCN 1993, qui était le standard à vocation universelle dans le domaine et dont l'application par tous les pays devait surtout rendre plus significatives les comparaisons internationales.

Par ailleurs, le basculement d'une base à l'autre induit généralement des changements qui portent, en plus des concepts, sur les nomenclatures, les sources et les méthodes. En effet, lors des changements de base, on réalise ponctuellement des investigations statistiques exceptionnelles qui, en raison de leur coût, ne peuvent être reproduites chaque année. Cela conduit à réviser certains niveaux, certaines clés de répartition, certains taux. Tous ces éléments sont ensuite **tenus pour fixes** jusqu'à la base suivante. Mais l'évolution dans le temps des données tenues pour fixes conduit à des comptes de moins en moins précis car de moins en moins spontanément cohérents. D'où la nécessité d'une révision fréquente et régulière de la base d'élaboration des comptes nationaux.

Lorsque *Statistiques Tunisie* procède à un changement d'année de base, de nouvelles estimations sont publiées pour le passé. S'il n'y avait pas de changement de méthodologie ou d'utilisation de nouvelles sources statistiques, les évaluations des comptes en valeur, comme les estimations des comptes en volume au prix de l'année précédente, ne seraient théoriquement pas modifiées. Les changements porteraient alors seulement sur les évaluations des comptes en volume, aux prix de l'année de base. Mais, en pratique, des **modifications** sont opérées dans l'élaboration des comptes et **changent** quelque peu les **estimations en valeur et en volume** au prix de l'année précédente, suite aux **lourds travaux statistiques** entrepris pour l'année qui sert de référence (exploitation d'enquêtes spécifiques ou de recensements, application de techniques d'estimation plus élaborées). D'ailleurs, le passage de la base 1997 à la base 2015 se caractérise par peu de changements conceptuels, par le quasi maintien des nomenclatures, mais davantage par un effort particulier pour améliorer les méthodes d'évaluation.

Aperçu des principaux résultats et réévaluations induites par le passage en base 2015

L'ensemble des travaux effectués dans le cadre du passage à la base 2015 conduit à réviser le niveau des grands agrégats économiques et dans une moindre mesure leur évolution.

Le niveau du Produit Intérieur Brut (PIB) est révisé à la hausse de 6 % en 2015

Le PIB se situe pour 2015 à 89 802,2 millions de dinars, soit une révision à la hausse de 5 113 millions de dinars (ou +6%) par rapport à son niveau dans les comptes de la base 1997, dont 4 781,8 millions de dinars liés aux activités marchandes et seulement 331,2 millions de dinars attribués à l'activité non marchande.

La répartition de la valeur ajoutée entre les secteurs d'activité est également modifiée. En base 2015, l'activité agricole représente 9,9% de la valeur ajoutée totale en 2015, soit 1,2 point de moins qu'en base 1997. De même, le poids de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière diminue de 1,7 point par rapport aux évaluations de l'ancienne base pour se situer à 13,1%. Par ailleurs, les secteurs d'activité se distinguant par la présence d'un segment « informel » relativement important (en particulier la construction et le commerce) pèsent davantage en

termes de part dans la valeur ajoutée totale. Ainsi, entre l'ancienne et la nouvelle base, le poids du secteur du bâtiment a enregistré une augmentation d'un point de pourcentage, passant de 4,7% à 5,7%. La prépondérance des activités de services dans l'économie tunisienne est davantage accentuée dans la nouvelle base des comptes (46,1% en base 2015 contre 43,6% en base 1997).

Du point de vue des emplois, en 2015, les dépenses de consommation finale se chiffrent à 79 663,4 millions de dinars dans la nouvelle base contre 76 954,1 millions de dinars dans l'ancienne base, assurant du coup une contribution de 3,2 points de pourcentage à la réévaluation du PIB. Son poids dans le PIB a baissé et passe de 90,9 (base 1997) à 88,7 dans la nouvelle base 2015. L'augmentation nette de la consommation finale globale de 2709,3 millions de dinars est liée à l'amélioration de l'estimation de la consommation finale privée. A l'inverse, les dépenses de consommation des administrations publiques sont revues en baisse de 564,3 millions de dinars, principalement en raison du changement de comptabilisation des dépenses en recherche et développement (R&D) et des équipements d'armement.

La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) est ré-estimée à la hausse de 2 033 millions de dinars dans la nouvelle base et contribue pour 2,4 points à la variation du PIB, en raison de l'élargissement du champ de la FBCF à la R&D et aux dépenses militaires et de l'amélioration au niveau des données sources. Quant au solde commercial, les exportations nettes des importations sur les biens et services baissent de 184,3 millions de dinars en contribuant de -0,2 point à la réévaluation du PIB.

Faibles révisions en termes de croissance du PIB, mais le niveau de certains indicateurs et ratios macroéconomiques change

Le basculement en base 2015 n'a eu qu'un effet marginal sur le profil de la croissance économique : les nouveaux chiffres sont, selon les années, un peu plus faibles ou plus élevés. Le taux de croissance économique pour l'année 2015 s'établit ainsi à 1% dans les comptes en base 2015, contre un chiffre à 1,2% sous la base 1997. Pour les années les plus récentes, la croissance est réévaluée en 2020 à -9,2%, contre -8,8% dans l'ancienne base ; et pour 2019, à 1,4% en base 2015, contre 0,9% dans l'ancienne base. Sur la période 2010-2020, la croissance du PIB en volume présente la même tendance dans les comptes en base 1997 et en base 2015, et reste sur la même moyenne de 0,8% sur cette période dans les deux bases.

En raison de la réévaluation du PIB en base 2015, les ratios usuels qui rapportent les principaux agrégats à la population changent. A titre d'exemple, le PIB par habitant se chiffre en 2015 à 8 044,9 dinars, comparé à 7 586,8 dinars sous la base 1997, le taux d'investissement de l'économie passe de 19,8% (base 1997) à 21% (base 2015). Bien évidemment, les ratios usuels du compte des administrations publiques, comme le déficit budgétaire, la pression fiscale et le taux d'endettement sont mécaniquement tirés vers le bas par le relèvement du niveau du PIB qui intervient en dénominateur de ces ratios. Ainsi, à titre d'exemple, le déficit budgétaire en 2020 passe de 11,8% à 11,1% et la dette publique pour la même année est réévaluée de 88,6% à 83,5%.

La taille de l'économie informelle évaluée à environ 27,4% du PIB en 2015

Avec une meilleure formalisation des activités non ou mal observées, la troisième génération des comptes tunisiens permet de situer **le poids de l'économie informelle à 27,4%** dans le total des revenus créés en 2015. Cette nouvelle estimation repose essentiellement sur l'amélioration du cadre d'observation statistique mis en œuvre lors de ce changement de base. En effet, la mobilisation d'un volume importants de données statistiques sur les unités de production informelles et la mise en place d'un dispositif statistique pour la mesure du secteur informel a permis d'asseoir une approche intégrée au cadre central du SCNT pour une meilleure exhaustivité des comptes tunisiens.

Dans une lecture par secteur d'activité, l'informalité est particulièrement présente dans les activités agricoles puisque son poids atteint plus de 89% de la valeur ajoutée marchande totale du secteur. L'évaluation a été facilitée par une meilleure couverture de l'activité des entreprises agricoles « formelles », notamment dans le sous-secteur de la pêche et permettant d'affiner le partage entre la production formelle et informelle. Par ailleurs, le poids du compartiment « informel » dans les activités industrielles s'établit à 20,8%, en raison du taux d'informalité élevé dans le bâtiment (un peu plus de 57%). L'informalité dans les services marchands se situe à environ 40% de l'activité du secteur, avec une taille de l'informel quasi identique dans les sous-branches du commerce et dans lesquelles la proportion d'unités de production informelles est relativement élevée.

Quelques éléments de méthodologie¹ : concrètement, qu'est ce qui change ?

Alignement des comptes tunisiens sur le standard international

La mise en place de la nouvelle base 2015 des comptes se caractérise d'abord par **l'adoption et la mise en œuvre du SCN 2008** et a été l'occasion d'une révision de l'ensemble des évaluations effectuées dans le cadre de la compilation des comptes nationaux.

Le SCN 2008 n'apporte pas de bouleversement majeur par rapport au SCN 1993, mais il introduit plusieurs améliorations. Elles visent à prendre en compte les modifications de l'environnement économique, tout en enrichissant sa description. Les concepts qui gouvernent l'établissement du chiffrage ont fait l'objet d'une révision. Cela signifie que la définition exacte et le **contour de certains grands agrégats sont modifiés**. Corrélativement, le niveau et, dans une moindre mesure, la chronologie de ces données sont modifiés sur l'ensemble de la période couverte par les comptes nationaux.

L'alignement sur le SCN 2008 dans la base 2015 entraîne ainsi quelques innovations sur le plan conceptuel dans les comptes. En plus de la révision apportée au calcul de la production globale des services d'intermédiation financière indirectement mesurée (dite SIFIM) ainsi qu'au mode de calcul de la production de l'autorité monétaire (Banque Centrale) et des services d'assurance, certaines modifications importantes peuvent être citées ici et sont les suivantes :

Une définition élargie des actifs et de l'investissement

En base 2015, la notion de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) ou les actifs produits et entendus comme les biens matériels ou immatériels utilisés de façon répétée et continue dans des processus de production pendant plus d'un an, voient leur **périmètre élargi** pour inclure dorénavant :

- (i) au titre de la propriété intellectuelle, un certain nombre d'actifs immatériels comme les résultats des activités de **recherche et de développement** (R&D) ;
- (ii) les **biens d'équipement** à usage exclusivement **militaire** (navires, avions, blindés...).

La conséquence de cette extension du périmètre des actifs produits est que les dépenses engagées pour acquérir ces actifs sont dorénavant comptabilisées en formation brute de capital fixe (FBCF), c'est-à-dire en investissement, et non plus en consommation intermédiaire et le PIB s'en retrouve par conséquent relevé.

Les échanges extérieurs modifiés par l'application du critère de transfert de propriété

La description des échanges de biens était jusqu'à présent fondée sur l'observation des flux physiques à la frontière par les Douanes. Cette approche est modifiée par le SCN 2008 qui privilégie pour la description des échanges le **critère de transfert de propriété** des biens concernés. Il en est résulté deux modifications concernant le traitement de la sous-traitance internationale et le négoce international.

En particulier, la description des échanges extérieurs en cas de travail à façon est modifiée. En cohérence avec la 6^{ème} version du manuel d'élaboration de la Balance des Paiements (BdP) du FMI, ce changement de traitement important implique un enregistrement des flux des échanges en « net » : pour le pays bénéficiant d'une sous-traitance accordée par un donneur d'ordre non-résident, seule une exportation de services doit apparaître dans les comptes, traduisant en quelque sorte la valeur ajoutée liée à l'opération de sous-traitance. Ni importations, ni (ré) exportations de marchandises ne sont à comptabiliser. Ce nouveau traitement n'a aucun impact sur le PIB, mais diminue le total des exportations et des importations de biens industriels et augmente le flux des services échangés.

Rattachement de la production agricole aux exercices comptables respectifs

Le SCN recommande que la valeur de la production d'un produit, dont le processus de production s'étale sur deux périodes comptables, doive être répartie entre deux années en se basant sur des clés de partage issues, notamment, des statistiques sur la production ou les coûts encourus pendant chaque année. L'application de cette recommandation aux comptes du secteur agricole dans les comptes nationaux tunisiens en base 2015 permet de revenir sur une convention de valorisation prise dans les anciennes bases, qui comptabilisait la production ou la récolte d'une campagne agricole s'étalant à cheval sur deux années successives en la reportant sur un seul

¹ Une note méthodologique plus complète accompagne la publication des résultats selon la nouvelle base.

exercice comptable, ce qui entachait jusqu'à présent l'évaluation de la valeur ajoutée agricole, notamment dans les années marquées par une production oléicole exceptionnelle. En effet, la saison de récolte des olives s'effectuant sur deux années civiles N et N+1, la production qui en est issue était totalement affectée à l'année N+1 dans les anciennes bases 1983 et 1997, dans la mesure où les trois quarts de la récolte sont réalisés sur l'année N+1. Désormais la même production est proportionnellement partagée entre les deux exercices et permet ainsi d'avoir une analyse plus fidèle de la performance du secteur agricole.

Autres éléments, facteurs ou sources de révisions

Pour autant, les changements de base ne se réduisent pas à la mise en œuvre de nouveaux référentiels internationaux. Ils fournissent aussi l'occasion aux comptes nationaux d'intégrer les mises à jour éventuelles apportées aux nomenclatures et classifications (activités ou produits), d'actualiser en profondeur l'ensemble de leurs estimations en niveau, en améliorant le cas échéant leurs méthodes ou en mobilisant de nouvelles sources statistiques et d'enrichir les différentes sorties et tableaux de synthèse qui constituent les outputs du système.

Une large partie des réévaluations opérées sur les agrégats de la troisième génération des comptes tunisiens résultent de l'application de **procédures d'estimations statistiques plus affinées**. Elles couvrent un certain nombre d'agrégats ou de variables qui vont s'intégrer dans la chaîne de compilation des comptes : consommation de capital fixe, loyer fictif imputé aux ménages propriétaires, estimation de certaines productions autoconsommées, correction CAF-FOB, etc. Dans ce même registre, et parmi les aspects qu'on peut mettre en avant à titre d'illustration, il convient de signaler les points suivant :

Mobilisation de sources administratives supplémentaires

Avec la nouvelle base 2015, l'élaboration des comptes des sociétés non financières (SNF) bénéficie de l'exploitation simultanée des principales sources de données suivantes : l'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE), mais surtout des **sources administratives intermédiaires** constituées par le Répertoire National des Entreprises (RNE) et les états financiers récupérés dans les liasses fiscales. Le rapprochement de ces différentes sources est assuré par le dispositif mis en place depuis la création des comptes nationaux tunisiens, à savoir le Système Intermédiaire des Entreprises (SIE) qui permet de réconcilier/convertir les données et indicateurs utilisés en comptabilité d'entreprises avec/vers les concepts et agrégats du cadre central de la comptabilité nationale.

Meilleure intégration de l'informalité dans le cadre central de la comptabilité nationale

Pour beaucoup d'observateurs, l'économie informelle semble tenir une place importante dans le tissu économique national et une forte demande s'est manifestée pour que la comptabilité nationale apporte sa contribution à une évaluation quantitative significative de ce phénomène. Et bien que le système de comptabilité nationale tunisien incorpore déjà dans ses évaluations une estimation des activités informelles, la **définition et les contours de ces activités** n'étaient pas correctement reflétées selon un véritable **cadre méthodologique clair et formalisé**. En fait, le cadre central du SCNT comme tel n'offrait pas une place pour faire figurer une mesure directe de l'économie informelle. Cette mesure était bien présente dans les grandeurs proposées, mais de manière non différenciée. Et c'est seulement au prix d'un travail supplémentaire qu'il était possible de l'en extraire.

Les travaux de préparation de la nouvelle génération des comptes en base 2015 se sont donc attachés à remédier à cette insuffisance, avec là aussi un alignement plus rapproché avec les recommandations proposées au niveau international. Ainsi, selon la définition adoptée, « le secteur informel est constitué des unités économiques, quel que soit leur statut (employeur, indépendant, compte propre...) et leur type d'activité (y compris agriculture), produisant des biens et services pour le marché et ne disposant, de fait ou de droit, d'aucune comptabilité complète (de flux) », en conformité avec les principes du SCN 2008 et les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail.

La mesure de l'économie informelle obtenue par le biais de la comptabilité nationale comporte également un autre apport, complémentaire, et qui se révèle particulièrement intéressant puisqu'elle offre la garantie de la cohérence quand il s'agit de situer le poids de l'économie informelle par rapport à l'ensemble de l'économie nationale. Car seule une mesure homogène de ces différents agrégats rend significative une telle comparaison.